ID: BmDe13c3
Mise en ligne: 01/10/2026

MONTIGNYLÈSMETZ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Montigny-lès-Metz

DELIBERATION N° 105/2026
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Maire
Elus : 35
En fonction : 35
(Convoqués le Vendredi 18 septembre 2026)
Présents : 29
Absents : 6
Pouvoirs : 5

Présents : Messieurs, Mesdames Jean-Luc BOHL, Tanguy SERVAIS, Arielle SCHWARTZBERG, Salvatore TABONE, Sonia VASSEUR, Dimitri SOKOLOWSKI, Frédérique LAVA, Christian WAX, Caroline GENSER, Alexandre LAURENT, Gaëlle HUGUENIN-ROBINOT, Frédéric SARTOR, Hélène PHILIPPON, Jean-Jacques PISONI, Françoise DALLY, Gilles LASSAGNE, Agnès VALLE, Vivien SCHANEN, Clotilde CHAMBAUD-SCHVARTZ, Patrice PHILIPPE, Viviane SILDILLIA, Amaury de KERROS, Héloïse PARENT, Lucas MICHANOL, Bruno ROSSIGNOL, Sarah SADDOUK, Irma VOLLMER, Bernard CAMPANI, Charlotte ARIES.

Absents excusés : Véronique KREMER **(pouvoir donné à Jean-Luc BOHL)** ; Priscilla PRUVOST **(pouvoir donné à Tanguy SERVAIS)** : Aline POTIN **(pouvoir donné à Dimitri SOKOLOWSKI)** ; Stéphane BRUSCHI **(pouvoir donné à Christian WAX)** ; Roseliane VAVY **(pouvoir donné à Jean-Jacques PISONI)** ; Hamid ZAHROUNI.

FINANCES LOCALES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INCENDIES DE CET ETE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter un soutien financier.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Ville de Montigny-lès-Metz tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, qui procèdera à son reversement aux collectivités sinistrées.

ID: BmDe13c3
Mise en ligne: 01/10/2026

MOTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

L'exposé du rapporteur entendu,

Pris l'avis de la commission des Finances et du Budget.

APPROUVE le soutien financier exceptionnel de 1 000 € aux communes impactées par les incendies.

PRECISE que cette subvention sera versée à l'Association des Maires de France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Montigny-lès-Metz, le 25 septembre 2026

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Jean-Luc BOHL
1er Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle

La secrétaire de séance,

Héloïse PARENT